

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Objet : Délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, M. Christophe FAUQUEMBERGUE, Directrice, M. Christophe MATHIEU, Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M. Stéphane ATTARD, Directeur à Limoges Métropole.

N° 25899

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10

Le décret n°12 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités confiant par l'organe adhérent au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RNCOC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (marché, article D. 550-4 et D. 550-5 et D. 550-6 et D. 550-7 du Code de la commande publique).

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25899.pdf
(.pdf, 158,4 Ko)



TÉLÉCHARGER